

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de Rivière-du-Loup

Un aménagement sans ménagements

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par Anne Bernier et Normand Couillard
Pour le comité de vigilance éolienne de St-Épiphane
19 juin 2006

Le contexte

La date du 11 avril 2006 restera pour nous une date historique car c'est à ce moment que nous avons compris que l'on avait décidé d'aménager notre territoire sans nous consulter¹. Dans les jours qui ont suivi, une mobilisation spontanée a donné naissance au «comité de vigilance éolienne de St-Épiphanie» composé de 14 personnes qui se sont rapidement mises à la tâche afin d'informer leurs concitoyens et recueillir leur préoccupations. Une pétition de 290 signatures d'opposition au projet a par la suite été déposée à notre conseil municipal. ²

Contre le développement?

Certains d'entre nous faisons jusqu'à 16 km pour aller chercher un litre de lait, d'autres au-delà de 100 km/jour pour le travail mais contemplant le soleil se coucher dans l'embouchure du Saguenay... Éloignés des services, isolés ponctuellement pendant les tempêtes d'hiver, pour nous le vent est davantage une contrainte qu'une richesse! Malgré ces désavantages, nous avons fait le choix de vivre en milieu rural. Nous jardinons biologique, compostons, récupérons. Nous coupons et plantons des arbres en équilibre avec le potentiel de nos espaces; nous gardons des animaux et restaurons nos maisons ancestrales. Nous serions contre le développement d'une énergie verte croyez-vous?

Il est clair pour nous que le développement éolien, tel qu'il se fait sur le territoire du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie actuellement n'a rien à voir avec une approche de développement durable. Il s'articule essentiellement autour d'une nécessité économique discutable, sans égard à l'environnement ni davantage aux humains qui l'habitent. Nous constatons un énorme paradoxe entre le discours politique axé sur l'impératif du virage vert et la façon anarchique dont ce projet est déployé. Le développement durable serait agressant? Dans l'esprit du Bureau d'aménagement de l'est du Québec des années soixante (BAEQ), fermons les rangs, installons-y des parcs éoliens industriels et des méga-usines porcines et laissons le vent se charger du reste?

¹ Première rencontre d'information publique initiée par le BAPE et présentant le projet de développement éolien de SkyPower dans la MRC de Rivière-du-Loup.

² *Le vent tourne à St-Épiphanie*, Opinion du lecteur, Info-Dimanche, 14 mai 2006 (déposé en annexe)

Le projet éolien actuel de notre MRC nous agresse profondément parce qu'il nous est imposé et qu'il nous dépossède de notre territoire. Selon la dynamique sociale ambiante, nous aurions eu le choix de subir ce projet ou d'y être totalement indifférents. Notre dignité étant attaquée de plein fouet, nous avons opté pour la prise de position dans le respect de nos convictions de «ruraux».

«Comme une médaille à deux côtés, le colonisateur (lire «le promoteur») sous l'égide des lois et règlements provinciaux, agit parce que les gens acceptent d'être colonisés jusqu'au moment où l'inconfort de cette situation lui revient en pleine face.»³

Au moment d'écrire ces lignes (14 juin 2006), le promoteur déclarait sur les ondes de la radio de Radio-Canada que le projet était maintenant «*acceptable socialement*» et qu'il considérait «*avoir fait ses devoirs*». Désolés, mais alors vous n'avez pas bien appris vos leçons... Le fait de déplacer quelques points sur une carte (pour la quatrième fois en trois mois) est loin de nous rassurer. Nous ne sommes pas des pions sur un échiquier!

L'acceptation sociale

«Le projet est évolutif. Il a été monté sur des bases techniques et économiques»
(Steve Boulianne, BAPE du 17 mai 2006)

Dans leur argumentaire entourant les certificats d'autorisation accordés au promoteur, les instances concernées ont souvent invoqué comme critère, «l'acceptation sociale». Pourtant l'on peut relever de multiples accroc dans la stratégie de communication et de consultation reliée à ce projet. En ce qui concerne St-Épiphane, rappelons que l'ancienne administration municipale a signé une entente de principe avec le promoteur en mai 2004 et adopté une résolution formelle en octobre 2004, permettant ainsi à SkyPower de débiter en catimini sa démarche de sollicitation auprès des propriétaires terriens. Au cours de ces deux années, en aucun temps nous n'avons été informés de ce projet! Voici un extrait intéressant:

- ✓ *«CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Épiphane est **disposée le plus rapidement possible** à faire enclencher un processus de règlement de contrôle interimaire, permettant de modifier nos règlements municipaux de zonage afin que SkyPower puisse procéder à son projet d'implantation d'éoliennes chez-nous;*
- ✓ *CONSIDÉRANT que cette démarche occasionnera des **délais supplémentaires**;*
- ✓ *CONSIDÉRANT **l'urgence d'agir** selon les représentants de SkyPower;*

³ Louis Drainville, À la mémoire de St-Ulric et St-Léandre, mémoire BAPE St-Léandre-St-Ulric-St-Léandre, 31 mai 2006

*(...) il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de St-Épiphanie est d'accord à ce que SkyPower et le ministre des Affaires municipales entament toutes les démarches nécessaires qui sont susceptibles de trouver une solution **pertinente et rapide** à ce projet d'avenir.»⁴*

Comment l'appât du gain d'une quinzaine de propriétaires terriens peut-il décider de l'aménagement d'un territoire habité par 300 familles? Acceptation sociale avez-vous dit? Parler ici d'une altération importante de la paix sociale convient davantage à ce qui est à se produire au sein de nos communautés. Sur quoi se sont basés les administrateurs municipaux de l'époque pour donner cette autorisation et pourquoi avoir gardé le silence? Deux ans après cette entente, nous n'avons réussi à obtenir que des informations au compte-goutte sur la teneur du projet et même après 4 journées d'audiences publiques, il nous est encore difficile d'en saisir tous les tenants et aboutissants. Ceci dit, nous estimons que ce manque flagrant de transparence est le point de départ à toute cette saga qui a par la suite poursuivi le même type de trajet tant au niveau de la MRC que des instances gouvernementales qui ont donné l'aval à cette malheureuse aventure. Cette façon de faire est une faille importante au processus démocratique et celle-ci obtient de surcroît, la bénédiction de notre gouvernement central alors que nous vivons depuis quelques mois dans la confusion la plus totale quant aux impacts réels de ce développement sur notre qualité de vie. Relativement au contexte particulier de l'entente «de gré à gré» dont a bénéficié le promoteur dans ce cas-ci, il est clair que nous avons fait les frais de tractations politiques qui ne correspondent aucunement à notre conception d'un processus transparent et concerté. Quant à l'attribution de(s) certificat(s) d'autorisation pour la première phase du projet de SkyPower, il semble bien que les murs de l'appareil gouvernemental n'aient pas d'oreilles et que la notion d'urgence soit bien relative lorsqu'on parle de consultation publique... :

*«La commission est d'avis qu'il serait opportun de réviser **rapidement** les programmes et les dispositions légales actuels susceptibles d'inciter les promoteurs à scinder les projets de parcs d'éoliennes et, de ce fait, d'en soustraire des parties à une évaluation environnementale exhaustive et à la consultation publique»⁵*

À qui servent les lois et règlements? À la protection du citoyen et ils sont incontournables ou aux intérêts privés et ils sont rentables?

⁴ Extrait résolution séance du conseil municipal de St-Épiphanie, 4 octobre 2004

⁵ Projets d'aménagement des parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville, BAPE, Rapport 190, mars 2004

Pauvres de nous...

Au cours des dernières semaines, le promoteur ainsi que différents acteurs du développement économique local ont mis beaucoup d'emphasis sur les retombées potentielles de ce projet pour la région. Comme si ce «coup de vent» était une manne à laquelle il fallait promptement s'accrocher sans trop poser de questions! Survolons quelques chiffres récents de la MRC de Rivière-du-Loup ⁶:

- ❖ Taux de chômage le plus bas de la région (9,4%; BSL :13,2%)
- ❖ Taux d'emploi le plus élevé :56,6%; BSL (51%)
- ❖ Taux prestataires assurance-emploi (second plus bas taux: 8,8%, Kamouraska :8,5%; BSL : 10,9%)
- ❖ Taux prestataires assistance-emploi : le plus bas, 6,6%, BSL : 8,2%

Est-ce qu'une bonne santé économique devrait nécessairement nous amener à tourner le dos aux projets de développement éolien? Bien sûr que non! Ce que nous voulons ici mettre en lumière, c'est que l'urgence d'agir n'est pas une contrainte à laquelle notre MRC est confrontée. Quant à nous, ce problème appartient au promoteur et à lui seul!

Un dur coup pour notre paysage culturel

Tout comme le Conseil des monuments et sites du Québec, nous sommes d'avis que «*la notion de paysage culturel représente pour la collectivité une part importante de son patrimoine*»⁷. Reconnaissons que tout l'aspect visuel de notre territoire sera radicalement modifié par l'installation d'un nombre démesuré de tours de 121 mètres de hauteur donnant une effet panoramique qui sera accentué par le relief ascendant vers les terres. Nos élus ont d'ailleurs pris position sur le sujet en janvier dernier. Le libellé de cet extrait de résolution est évocateur. Nos élus en ont-ils souvenir?:

- ✓ *Attendu que ce projet prend place dans un milieu beaucoup plus densément peuplé que dans le cas des autres projets éoliens réalisés jusqu'ici et que ce milieu est parcouru par deux grands axes touristiques*
- ✓ *Attendu que le territoire habité où il est prévu que le projet SkyPower se réalise est l'une des plus belles régions du Québec où les paysages offrent des panoramas spectaculaires sur la campagne, le fleuve, les îles et les montagnes de Charlevoix en arrière-plan;*
- ✓ *Attendu qu'un tel projet, pris dans son ensemble, aura sans conteste un fort impact sur les paysages et l'image de la MRC* ⁸

⁶ Emploi Québec, Les MRC du Bas-Saint-Laurent en quelques mots et quelques chiffres, Direction de la planification et du partenariat., , mai 2006.

⁷ MRC Rivière-du-Loup, Extrait de résolution no 2005-131-A, 16 janvier 2006

⁸ Demande d'audiences publiques, Conseils des monuments et sites du Québec, avril 2006

Il était évident lors des audiences en mai dernier que cet aspect ne faisait pas partie des préoccupations du promoteur, pas davantage que nos craintes quant à la dévaluation de nos propriétés. Des conversations informelles avec des agents immobiliers ont par ailleurs confirmé nos appréhensions mais malheureusement aucune étude formelle à cet égard n'est disponible. Soyons sérieux, qui donc voudra venir s'installer dans un parc éolien industriel? Ne pas s'en préoccuper équivaut pour nous à dire que nous sommes d'accord avec une expérimentation dans notre environnement, mais fort heureusement c'est davantage la vigilance que le laisser-faire qui nous anime :

«Chaque communauté est dépositaire du territoire qu'elle occupe et responsable de la valeur paysagère qu'elle lui attribue. Les interventions sur une portion de territoire par un propriétaire foncier ou un organisme engage sa responsabilité à l'égard des valeurs collectives et publiques du paysage. Dans le cadre de leur compétence, les collectivités locales, régionales et nationales sont les garantes et les gestionnaires d'un bien dont l'intérêt commun est évident.»⁹

Comment juger d'impacts que nous n'avons pas réellement analysé?

Les *impacts cumulatifs anticipés* dont il est abondamment question dans la littérature relative au développement éolien ne semblent pas trouver oreille auprès de nos élus et du promoteur, ce dernier nous en convenons, ayant des raisons très évidentes d'évacuer toutes les hypothèses altérant la qualité de vie des résidents vivant à proximité des éoliennes. Pourtant, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, le bruit des éoliennes dérange les citoyens : *«certains n'apprécient guère le bruit généré par les éoliennes situées à proximité de leurs résidences. Même si le bruit n'est pas toujours perceptible, les éoliennes sont entendues à travers la maison»*. Ces citoyens soutiennent que *«ces turbines devraient être installées dans un secteur industriel, pas autour des maisons et des commerces»¹⁰*. D'autres expériences sont relatées par des pays qui ont une assez longue histoire dans ce domaine :

«Au Danemark, où les éoliennes ont été introduites en masse depuis 30 ans, le gouvernement a réagi à la demande publique en arrêtant l'installation de nouvelles éoliennes terrestres, notamment à cause des risques pour la santé (...) Les sons et les infrasons émis par les éoliennes ont un impact certain sur la santé de l'homme et peuvent gâcher la vie des gens»¹¹

⁹ Conseil du paysage québécois, Charte du paysage québécois, non paginé.

¹⁰ Tapageur, bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail et leurs effets sur la santé, 13 février 2006

¹¹ Éoliennes, sons et infrasons : effet de l'éolien industriel sur la santé des hommes. Marjolaine Villey, Spécialiste de l'information scientifique et technique, Université de Paris, décembre 2004

Mais pourquoi en zone habitée?

À cette question qui a été abordée à quelques reprises lors de la première partie des audiences, le promoteur a finalement reconnu que le potentiel éolien n'était pas le plus important facteur. Il a surtout fait état de l'accessibilité des emplacements et de l'acceptation des propriétaires terriens. Pourtant, tel que plusieurs personnes l'ont indiqué dans leurs mémoires déposés aux audiences de la MRC de Matane récemment, déjà en 1997 (premier rapport sur le développement éolien en Gaspésie) le BAPE recommandait que le «*le projet ne soit pas réalisé en milieu habité*»¹². Pourquoi ne pas analyser, étudier les expériences du parc Le Nordais à St-Léandre qui est en opération depuis 1999? À notre connaissance, aucune étude d'impacts n'est actuellement en cours relativement à ce projet. D'ailleurs des résidents vivant à proximité de ce parc déclarent que leur qualité de vie a été sérieusement affectée par les éoliennes.¹³ Ils ajoutent n'avoir jamais été visités ou interrogés à ce sujet durant les 7 années d'opérations... Vous comprenez notre inquiétude?

Par ailleurs, nous sommes troublés à l'idée que des citoyens paisibles soient littéralement encerclés par ces monstres d'acier en ne subissant que des inconvénients, alors que Hydro-Québec nous gratifiera d'une nouvelle hausse de 10% de nos tarifs d'ici 2010 (déjà hausse de 11% depuis 2004). Nous n'adhérons aucunement à cette «boulimie énergétique» et nous croyons comme l'a souligné le Conseil régional de l'environnement du BSL récemment que l'heure est davantage au déploiement d'une vaste campagne de sensibilisation à la diminution de notre consommation d'énergie qu'à une offensive de production qui va à l'encontre des principes mêmes du développement durable :

*«La réduction du gaspillage et l'efficacité énergétique constituent des aspects sur lesquels des efforts doivent être consentis de façon prioritaire (...) avant tout le développement durable encourage une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie plutôt que l'intensification des diverses filières de production, même les moins polluantes»*¹⁴

Le CRE BSL est d'ailleurs à préparer un **Guide pour l'intégration de la filière éolienne dans une perspective de développement durable au Bas Saint-Laurent**. Cet outil

¹² Rapport du BAPE, février 1997, Parc éolien de la Gaspésie

¹³ Raoul Jomphe, Lyse Girardin, Mémoire présenté au BAPE, Projet éolien St-Léandre, St-Ulric, St-Damase, 31 mai 2006

¹⁴ Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase. Mémoire déposé au BAPE par le Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-laurent, 6 juin 2006

«s'adressera d'abord aux instances de gouvernance locale et régionale du BSL pour les aider dans leur analyse et dans l'élaboration de règlements et de mesures adéquates»
Soulignons que ce même organisme a recommandé un moratoire sur le développement de parcs éoliens au BSL *«tant que le gouvernement n'aura pas mis en place et soumis à une consultation publique un cadre de développement durable tenant compte des effets cumulatifs des projets de parc éoliens»* (p.11)

Et si nous décidions de réfléchir puisque nous en avons le temps?

Bien que nous ayons bien saisi au fil des semaines les raisons essentiellement économiques du caractère précipité du développement éolien québécois, nous acceptons très mal qu'aucune autre avenue n'ait été explorée ni même envisagée par nos décideurs. Nous estimons qu'une approche communautaire d'exploitation de cette ressource telle qu'elle est à se structurer dans la Vallée de la Matapédia est une voie fort intéressante puisqu'elle rapporte réellement à toute la communauté qui accueille les éoliennes¹⁵. Nous sommes à saborder ce qui pourrait devenir un projet de société structurant et mobilisant. L'histoire pourra nous attribuer cet épisode de «l'erreur éolienne» à moins que nous puissions considérer le développement de cette énergie verte sous l'angle du développement social, aspect totalement absent dans le projet actuel. Vous aurez compris que pour nous ce projet est irrecevable tant en raison de ce qu'il propose que de la façon dont il nous est imposé. Dans cet esprit, nous unissons nos voix à celles de tous les opposants aux actuels projets éoliens de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent afin que soient entendues nos préoccupations. Ainsi nous, membres du comité de citoyennes et citoyens de St-Épiphane recommandons :

- ✓ Que soit décrété un moratoire sur le développement éolien au Bas Saint-Laurent
- ✓ Qu'une vaste consultation soit menée (états généraux, BAPE ou autres) et que celle-ci serve à l'élaboration d'un cadre national de développement de la filière éolienne
- ✓ Que les élus municipaux soient mieux outillés pour faire des choix éclairés et ce, dans une optique de gestion des processus démocratiques locaux axés sur l'implication citoyenne
- ✓ Que soit réalisée une rigoureuse étude des impacts environnementaux par une instance neutre, sur la base des expériences éoliennes gaspésiennes et d'ailleurs dans le monde

¹⁵ Le Soleil du 30 avril 2006, *Les municipalités préfèrent les petits parcs aux grandes installations*

ANNEXE 1

TÉMOIGNAGE

En avril 1996, nous avons acheté mon conjoint et moi une ferme abandonnée depuis 7 ans et lui avons redonné vie en plantant des arbres, arbres fruitiers et vivaces. Nous en avons fait notre paradis.

Présentement nous vivons un préjudice car nous avons su en avril 2006 que nous aurons 35 éoliennes de 1,5 mégawatts de 121 mètres de hauteur tout autour de chez-nous. La municipalité de St-Épiphane a signé avec la compagnie Skypower en mai 2004 sans consultation publique et en gardant cela secret. Nous avons été mis devant le fait accompli en mai 2006. Que pouvons-nous faire?

Nous avons été aux audiences du BAPE du 15 au 18 mai 2006 et nous sommes rendus compte que SkyPower n'était pas prêt, la compagnie n'avait pas fait ses devoirs. Il n'y avait aucune étude d'impact de terminée. SkyPower nous a dit que c'était un projet évolutif. Nous avons eu droit à 4 projets différents pour le prix d'un. Il y avait toujours une nouvelle carte avec de nouveaux emplacements; j'aimerais savoir s'il y aura encore des changements?

Pourquoi lorsque nous parlons avec les gens qui vivent près des éoliennes, ils nous disent qu'elles font du bruit, un peu comme le bruit des avions? Le promoteur nous dit qu'elles sont silencieuses, est-ce vrai? Selon moi, je crois en la version des citoyens de la Gaspésie qui le vivent présentement. Je sais que les gens de la Gaspésie demandent un moratoire. Selon ma logique nous devrions faire des parcs éoliens industriels en milieu éloigné ou sur les terres publiques. J'aimerais savoir pourquoi mettre des éoliennes industrielles en milieu rural et détruire nos paysages bucoliques. Sky Power nous parle d'énergie verte qui respecte l'environnement mais je crois qu'il ne respecte pas les gens qui vivent en périphérie et qui les auront dans le visage pendant 20 à 50 ans et cela sans consultation publique (municipalité). Nous savons que notre terre sera dévaluée et qu'il sera impossible de la vendre pour prendre notre retraite. Notre beau paradis sera transformé en cauchemar. Lorsque les gens tomberont malades, il sera trop tard. Pourquoi ne pas prendre du recul et penser mettre les éoliennes dans des endroits qui ne dérangeront pas la quiétude des gens?

Marie-Josée Lebel et René Pelletier

ANNEXE 2

TÉMOIGNAGE

Je ne veux pas de ces monstres d'éoliennes chez-nous dans mon entourage. Ce n'est pas à moi d'assumer la présence de ces monstres pour que SkyPower sauve de l'argent en les installant à St-Épiphane, parce que à St-Épiphane le vent est bon, les propriétaires terriens coopérants, une vingtaine qui vont se partager 70,000\$/année et la municipalité aussi 70,000\$ sur un budget de ????. Il va aussi rentrer de l'argent pendant la phase de construction qui va durer un an!!! Et après qu'est-ce qu'il va rester? Ces 35 monstres d'éoliennes qui vont nous sauter dans la face à chaque fois qu'on va rentrer chez-nous pour au moins 25 ans.

Mais je suis en faveur de cette forme d'énergie, mais il faut des propositions intelligentes; 80% du territoire du Bas St-Laurent n'est pas occupé. Les études ont démontré des points bien plus stratégiques pour ce qui est du vent et où il n'y a pas de population. Mais non! On vient mettre ça chez-nous! Peut-être que ça coûterait un peu plus cher à SkyPower de les mettre ailleurs mais je m'en c....., j'aime mon rang et mon village sans ces monstres, qu'ils aillent les mettre quelque part où ça ne dérange personne et s'il faut installer plus d'éoliennes ou whatever, y auront qu'à le faire et s'ils font moins de profits, tant pis mais ce sera pour le mieux-être et le respect de tous. Peu importe où SkyPower installera ses éoliennes ce sera toujours profitable seulement pour quelques uns.

Denis Leduc

ANNEXE 3

LE VENT TOURNE À ST-ÉPIPHANE...

«C'est pourquoi nous travaillons de concert avec la MRC et chacune des municipalités concernées pour nous assurer que la parc éolien s'intégrera de façon harmonieuse avec le milieu» (Steve Boulianne, directeur du projet de Skypower, Opinion du lecteur, Info-Dimanche du 7 mai 2006). Notre conception de «l'harmonie» n'est sûrement pas la même que le promoteur car bien au contraire, la façon dont est mené le déploiement de ce projet éolien sème la discorde au sein de nos communautés, phénomène par ailleurs généralisé dans l'Est du Québec, mais là n'est pas notre propos. En l'espace de quelques jours, notre municipalité a récolté le gros lot en passant de 19 à 35 éoliennes à être implantées sur son territoire. Pourquoi pas 60 dans un mois et finalement le transfert complet du parc de 135 éoliennes dans notre «arrière-pays» d'ici l'automne? Vous l'aurez tous compris, nous sommes très inquiets de l'improvisation avec laquelle le promoteur gère ce projet, certains diront *au gré du vent*. Lors de la rencontre d'information du 11 avril à Cacouna, il était impressionnant de lire l'incrédulité et la stupéfaction sur les visages. En fait, d'un point de vue humain, la scène était d'une grande tristesse et plusieurs en sont ressortis avec le sentiment d'avoir été trompés. Quelques jours plus tard, le plan d'implantation modifié de Skypower et une photo d'éolienne en main, nous débutions une tournée afin de sensibiliser la population locale à ce qui prendrait place dans leur environnement sous peu. Encore là, incrédulité et stupéfaction! C'est ainsi que 350 personnes ont été rencontrées et que nous avons recueilli 290 signatures exprimant l'opposition à l'implantation d'éoliennes dans notre municipalité. Avec quelques semaines de recul et après avoir échangé avec les gens de notre patelin, nous observons d'autres répercussions : le manque d'informations et le sentiment d'impuissance incitent les individus à émettre des hypothèses qui les réconfortent : «Nos taxes vont baisser», «Nos jeunes vont revenir», «C'est bon pour le tourisme», «Faut pas être contre le progrès!» Selon nous, il est exagéré de parler ici d'une opportunité exceptionnelle de développement économique. Soyons honnêtes, les plus importantes retombées économiques de ce projet seront les profits faramineux qui iront directement dans les poches du promoteur. Resteront quelques deniers pour les coffres de la municipalité et des grenailles à une poignée de propriétaires. De combien notre facture d'hydro-électricité aura-t-elle diminué dans deux ans? Quel pourcentage des profits réalisés par le promoteur sera réinvesti concrètement dans notre coin de pays? Combien de jeunes originaires de la MRC s'affaireront à l'entretien de ces engins? Et croyons-nous vraiment que les européens feront du Bas Saint-Laurent leur destination voyage pour venir contempler 135 moulins à vent au moment où ils en sont dans leurs pays à repousser le plus loin possible des regards ces monstres d'acier? Et la valeur marchande de nos propriétés qui en seront entourées? Et notre plaisir de vivre ici? Sincèrement, un peu de sérieux et de respect... Oui pour l'utilisation d'une énergie verte, mais le développement d'un milieu ne peut être «durable» que s'il est structurant c'est-à-dire qu'il tient compte de l'économie, de l'environnement et de **la société** (développement durable 101). Si «habitants» signifie vouloir habiter réellement un territoire, c'est exactement ce que nous sommes et c'est pourquoi nous estimons avoir le droit de participer (le devoir même!) au choix du type de développement qui lui convient le mieux ainsi qu'à l'aménagement de celui-ci.

Anne Bernier, pour le comité de vigilance éolienne de St-Épiphane

Publié sous la rubrique Opinion du lecteur, **Info-Dimanche**, 14 mai 2006